AG2R LA MONDIALE

PRÉVOYANCE

Indemnité de départ à la retraite

DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Indemnité de départ en retraite
CCN du Commerce de détail de fruits et légumes, épicerie et produits laitiers [n° 3244]

RETOUR DU DOCUMENT

AG2R LA MONDIALE
Centre de gestion
CAP SUD
100 rue Étienne Dolet
92245 MALAKOFF

Pour toute question concernant la constitution de ce dossier, appelez-nous au
0 972 672 222
(appel non surtaxé)

ou écrivez-nous à l'adresse :
cg.capsud-prestationsprevoyance@ag2rlamondiale.fr

IMPORTANT

Suite à l'examen de ce dossier, des pièces ou des renseignements pourront vous être demandés

ENTREPRISE

Nom et adresse de l'employeur : _____

N° d'adhésion : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|P|
N° de SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Adresse de correspondance: _____

E-mail : _____

SALARIÉ CONCERNÉ PAR LA DÉCLARATION

NOM d'usage : _____ Prénom(s) : _____
NOM de naissance : _____
Adresse : _____
Code postal : |_|_|_|_|_| Ville : _____
N° de Sécurité sociale* : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Date d'embauche dans le fonds de commerce : |_|_|_|_|_|_|_|_|
Date de départ en retraite : |_|_|_|_|_|_|_|_|
Ancienneté dans le fonds de commerce : |_|_| an(s) |_|_| mois

CALCUL DE L'INDEMNITÉ

Salaire de référence : _____ €

Le salaire à prendre en considération pour le calcul de l'indemnité de départ en retraite est :

- le douzième de la rémunération des douze derniers mois précédant le départ en retraite ou,
- selon la formule la plus avantageuse pour l'intéressé, le tiers des trois derniers mois étant entendu que, dans ce cas, toute prime ou gratification de caractère annuel ou exceptionnel qui aurait été versée au salarié pendant cette période, ne serait prise en considération que prorata temporis.

Cette indemnité de départ en retraite ne se cumule pas avec toute autre indemnité de même nature.

LE DÉPART EN RETRAITE

Résultant de la décision du salarié

Montant de l'indemnité à rembourser à partir de 2 ans d'ancienneté :

$$\frac{(\text{salaire} : _____\ €)}{10} \times |_|_| \text{ années} = 0{,}00\ €$$

$$\frac{(\text{salaire} : _____\ €)}{10} \times \frac{(|_|_|)}{12} \text{ mois} = _____\ €$$

Montant à régler plafonné à 3 mois de salaire : _____ €

RAPPEL - L'indemnité devra être réglée, par vos soins, au salarié avant d'en demander le remboursement auprès de notre organisme. Tous les justificatifs doivent nous parvenir en photocopie.

JUSTIFICATIFS À PRODUIRE

- Relevé d'identité bancaire (RIB) de votre fonds de commerce.
- Copie du certificat de travail du salarié.
- Copies des douze derniers bulletins de salaire.
- Copie de l'accusé de réception de la demande de retraite auprès de la Sécurité sociale ou copie de la notification d'attribution.

Fait à : _____
Date : |_|_|_|_|_|_|_|_|
Cachet et signature (obligatoires)
de l'entreprise

Les données personnelles collectées au titre de la gestion de votre contrat peuvent être utilisées pour des traitements de lutte contre la fraude afin de prévenir, de détecter ou de gérer les opérations, actes, ou omissions à risque, et pouvant conduire à l'inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude.

Les informations demandées sont nécessaires au traitement de votre demande par AG2R RÉUNICA Prévoyance.
Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, les personnes concernées par ce traitement bénéficient d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification et d'opposition sur les données qui les concernent, sur simple courrier adressé à AG2R LA MONDIALE, Direction des Risques - Conformité, 104-110 Bd Haussmann, 75379 PARIS Cedex 08.

AG2R RÉUNICA Prévoyance, Institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité sociale, membre d'AG2R LA MONDIALE - 104-110 boulevard Haussmann 75008 Paris – Membre du GIE AG2R RÉUNICA.

102016-55930